

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PARTICULIERS

*Edition applicable à compter du 16 décembre 2024*

### **ARTICLE 1 – DESIGNATION DU VENDEUR**

#### **SAS TEXTILES ALBO FLOTTARD**

39 Rue de Mélou  
81100 CASTRES  
Rcs Castres 331 581 108  
05.63.59.29.40

### **ARTICLE 2 - CHAMP D'APPLICATION**

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues, et des services proposés par la société TEXTILES ALBO FLOTTARD (« le Vendeur ») auprès de consommateurs et acheteurs non professionnels (« le Client »), désirant acquérir les produits (« Les Produits »), ainsi que les services (« Les Services ») proposés à la vente par le Vendeur à savoir, la confection de rideaux sur mesure (y compris leur livraison ainsi que leur installation) tous accessoires s'y rapportant, les stores intérieurs et extérieurs ainsi que des toiles, des moustiquaires, ...

Les offres de produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles.

Les présentes conditions générales précisent notamment les conditions de passation de commande, de paiement, et de délivrance des Produits commandés par les Clients, ainsi que les caractéristiques des Services proposés par le Vendeur.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions.

Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la passation de commande et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Elles sont accessibles à tout moment sur le site Internet

**<https://www.magasin.albo-flottard.com>**

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées avant sa passation de commande. La validation de la commande par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente. Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur à la date de la passation de commande.

Le Vendeur se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

### **ARTICLE 3 – DOCUMENTS CONTRACTUELS**

Les présentes Conditions Générales de Vente complètent et forment un ensemble contractuel indivisible avec le devis qui sera établi pour chaque Client.

L'ensemble constitue l'intégralité de l'accord intervenu entre le Client et le Vendeur.

### **ARTICLE 4 : COMMANDES**

Les commandes de Produits et des Services sont effectuées de la façon suivante :

#### **4.1 – Réalisation d'un devis :**

Il est établi par le Vendeur un devis préalable reprenant les besoins spécifiques exprimés par le Client.

Il incombe au Client de vérifier l'exactitude du devis et de signaler immédiatement toute erreur éventuelle pour que le devis soit modifié en conséquence.

Une fois cette vérification effectuée, le devis devient définitif sauf dans le cas prévu à l'article 4.2 ci-dessous.

#### **4.2 – Prise des mesures sur place par le Vendeur en cas de service supplémentaire de pose du Produit :**

Dans le cas où le Client souhaite que le Vendeur assure la pose du Produit, un technicien intégré à la société se déplace sur place, chez le Client, pour effectuer les prises de mesure.

Après la visite du technicien et les prises de mesure effectuées, le devis pourra être modifié par le Vendeur afin d'y mentionner les dimensions réelles du Produit telles que prises par le technicien. Le prix du devis pourra être réajusté en fonction des nouvelles dimensions intégrées au devis.

#### **4.3 – Signature du devis :**

A compter de l'émission du devis, le Client dispose d'un délai d'un mois pour le signer. A défaut, le devis aura expiré et le Vendeur ne sera plus tenu par le tarif prévu au sein de ce devis.

La vente ne sera considérée comme définitive qu'après signature du devis par le Client et après encaissement par le Vendeur de l'intégralité de l'acompte dû tel que défini à l'article « Conditions de paiement » des présentes Conditions Générales de Vente.

Ce n'est qu'une fois le devis signé que le Vendeur prendra en charge la commande.

#### **4.4 – Passation de la commande**

La commande devra nécessairement être faite sur place au sein du magasin ou par courriel à l'adresse email : [charlotte.gau@albo-flottard.com](mailto:charlotte.gau@albo-flottard.com). Le magasin est ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h.

#### **4.5 – Modification de la commande :**

Une fois le devis signé par le Client, dans les conditions ci-dessus décrites, la commande n'est pas modifiable.

#### **4.6 – Annulation de la commande :**

En cas d'annulation de la commande par le Client après signature du devis, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article « Conditions de paiement » des présentes

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PARTICULIERS

*Edition applicable à compter du 16 décembre 2024*

Conditions Générales de Vente, sera de plein droit acquis au Vendeur et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

### **ARTICLE 5 – TARIFS**

Les Produits sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de l'établissement du devis par le Vendeur. Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC.

La livraison et la pose éventuelles des Produits commandés feront l'objet d'une tarification supplémentaire dont le montant sera détaillé sur le devis.

Le paiement demandé au Client correspond au montant total de la vente, y compris ces frais.

La commande ne sera considérée comme acceptée qu'après le versement d'un acompte de 40 % du montant total de la commande.

Une facture établie par le Vendeur est remise au Client lors de la réception par le Client des Produits en magasin ou lors de l'installation par le Vendeur au domicile du Client des Produits commandés.

Toute annonce de réduction de prix devra indiquer le prix pratiqué par le Vendeur avant l'application de la réduction de prix, ce prix antérieur étant défini comme le prix le plus bas pratiqué par le Vendeur à l'égard de tous les Clients au cours des trente derniers jours précédant l'application de la réduction de prix.

### **ARTICLE 6 – CONDITIONS DE PAIEMENT**

Les Produits proposés par le Vendeur sont délivrés au Client en contrepartie d'un prix.

Toute somme versée d'avance sur le prix, arrhes ou acompte, est productive d'intérêt au taux légal à l'expiration d'un délai de trois mois à compter du versement et jusqu'à la date de livraison (article L. 214-2 du Code de la consommation).

#### **6.1 – Versement d'un acompte à la commande**

Un acompte correspondant à 40 % du prix total d'acquisition des Produits, et des éventuels Services, commandés est exigé lors de la passation de la commande. Cet acompte est dû par le Client dès la signature du devis.

Cet acompte ne pourra en aucun cas être qualifié d'arrhes.

#### **6.2 – Versement du solde à la réception**

Le solde de prix est payable au jour de la réception de la commande au magasin.

Dans le cas où l'installation du Produit par le Vendeur a été prévue lors de la commande, le solde de prix est payable à la livraison de la commande chez le Client.

#### **Les modes de paiement suivants peuvent être utilisés :**

- Par cartes bancaires : Cartes bancaires CB, Visa, MasterCard, American Express, autres cartes bancaires (ce mode de paiement est exclu en cas de

paiement du solde à la livraison de la commande chez le Client) ;

- Par chèque bancaire ;
- Par virement bancaire ;
- Par espèces

Le paiement par carte bancaire est irrévocable, sauf en cas d'utilisation frauduleuse de la carte. Dans ce cas, le Client peut demander l'annulation du paiement et la restitution des sommes correspondantes.

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco. La mise à l'encaissement du chèque est réalisée immédiatement.

Le Vendeur ne sera pas tenu de procéder à la délivrance des Produits commandés par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix en totalité dans les conditions ci-dessus indiquées.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Vendeur.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà des délais ci-dessus fixés, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux annuel de 12 % du montant TTC du prix d'achat figurant sur ladite facture, seront acquises automatiquement et de plein droit au Vendeur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

En outre, tout retard de paiement entraîne de plein droit l'application d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) Euros, sans préjudice des pénalités de retard.

Le retard de paiement entraînera également l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Vendeur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En outre, le Vendeur se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours effectuées par le Client.

Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par le Vendeur pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne pourra être facturé au Client.

### **ARTICLE 7 : REMISE DES PRODUITS – DELIVRANCE**

La délivrance des Produits s'entend du transfert au Client de la possession physique des Produits commandés.

Les Produits commandés par le Client seront délivrés, à titre indicatif et dans la mesure du possible, dans un délai de 30 jours après la signature du devis par le Client.

Le Vendeur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour délivrer les produits commandés par le Client dans le délai ci-dessus précisé. Toutefois, ces délais sont communiqués à

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PARTICULIERS

*Edition applicable à compter du 16 décembre 2024*

titre indicatif, et un retard ne saurait donner lieu à annulation de commande, ni à indemnité, ni à pénalité.

Dans l'hypothèse d'une commande devant être livrée dans un autre pays que la France métropolitaine, des droits de douane, ou autres taxes locales, ou droit d'importation, sont susceptibles d'être exigibles à la seule charge du Client. Sauf cas particulier ou indisponibilité d'un ou plusieurs Produits, les Produits commandés seront délivrés en une seule fois.

Conformément aux dispositions de l'article L. 216-4 du Code de la consommation, la délivrance des Produits s'accompagne de la remise de la notice d'emploi, des instructions d'installation et d'un écrit mentionnant la possibilité de formuler des réserves.

### **7.1 – En cas de retrait des produits en magasin**

Les Produits commandés peuvent être livrés en magasin et directement retirés par le Client.

Le Client est tenu de vérifier l'état des produits délivrés. Il dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la délivrance pour formuler par courrier recommandé avec accusé de réception toutes réserves ou réclamations pour non-conformité, défaut ou vice apparent des Produits délivrés (par exemple tissu déchiré, taché ou dont les dimensions seraient totalement non-conformes à celles mentionnées dans le devis). Passé ce délai et à défaut d'avoir respecté ces formalités, les Produits seront réputés conformes et exempts de tout vice apparent.

### **7.2 – En cas de délivrance**

La prestation de pose des Produits commandés se fera en une seule intervention.

#### **7.2.1 – Livraison assurée par le Vendeur**

Lorsque le Client a commandé en supplément la pose du Produit effectuée par le poseur du Vendeur, ce dernier se charge de la livraison du Produit.

Le Vendeur prend à sa charge les risques du transport et est tenu de rembourser le Client en cas de dommages causés pendant le transport.

Le Produit sera livré à l'adresse indiquée par le Client lors de sa commande.

#### **7.2.2 – Conditions à respecter par le Client préalablement à la pose effectuée par le Vendeur**

Les locaux devront être libres d'accès.

En cas de pose de stores, de cadres numériques ou de film vitrage le bâtiment doit être chauffé à 18°C minimum.

La peinture des murs et plafond de la pièce devra être entièrement terminée.

En cas de pose d'un produit avec une manœuvre électrique (store intérieur, store extérieur ou rail), l'alimentation électrique (3G + 1,5 avec protection tableau électrique pour

les stores) du tableau jusqu'aux stores est à prévoir par le Client.

### **7.2.3 – Vérification de l'état des Produits par le Client**

Le Client est tenu de vérifier l'état des Produits délivrés en présence du poseur du Vendeur.

Une fois les Produits posés par le poseur du Vendeur, ils sont réputés exempts de tout vice apparent.

Si le Client souhaite faire une réclamation en cas de défaut ou de vice apparent des Produits délivrés (par exemple tissu déchiré, taché ou dont les dimensions seraient totalement non-conformes à celles mentionnées dans le devis), il devra immédiatement en faire part au poseur.

Le poseur appréciera la réalité des défauts invoqués par le Client. En l'absence de défaut constaté par le poseur, les Produits ne pourront être ni repris, ni échangés. Le solde du prix sera immédiatement exigible.

En cas de défaut constaté par le poseur, les Produits seront repris par le Vendeur et ce dernier procédera à une nouvelle commande conforme au devis. Le solde du prix ne sera dû que lorsque la nouvelle commande conforme au devis sera délivrée au Client.

## **ARTICLE 8 – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ – TRANSFERT DES RISQUES**

Le transfert de propriété des Produits du Vendeur, au profit du Client, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de délivrance desdits Produits.

Le transfert des risques de perte et de détérioration se rapportant au transport des Produits ne sera réalisé qu'au moment où le Client prendra physiquement possession des Produits qui voyagent donc aux risques et périls du Vendeur. Toutefois, il appartient au Client de vérifier l'état des Produits au moment de la livraison. Si l'emballage d'origine est abîmé, déchiré ou ouvert, le Client doit en informer immédiatement le Vendeur en produisant tous les justificatifs y relatifs, en ce compris des photographies. Si les Produits ont été endommagés au cours de la livraison, le Client peut refuser le colis en y apposant une réserve sur le bordereau de livraison.

La vérification des Produits livrés est considérée comme effectuée dès lors que le Client a signé le bon de livraison.

## **ARTICLE 9 – EXCLUSION DU DROIT DE RETRACTATION**

Le droit de rétractation de 14 jours prévu à l'article L. 221-18 du Code de la consommation ne concerne que les contrats conclus à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement.

Conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture de bien confectionnés selon

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PARTICULIERS

*Edition applicable à compter du 16 décembre 2024*

les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés.

### **ARTICLE 10 – RESPONSABILITE DU VENDEUR – GARANTIES DU CLIENT**

Les Produits proposés à la vente sont conformes à la réglementation en vigueur en France et ont des performances compatibles avec des usages non professionnels.

Le Client bénéficie de plein droit et sans paiement complémentaire, de la garantie légale de conformité et de la garantie légale des vices cachés.

#### **10.1 – Garantie légale de conformité**

Le Vendeur s'engage à délivrer un bien conforme à la description contractuelle ainsi qu'aux critères énoncés à l'article L. 217-5 du Code de la consommation. Il répond des défauts de conformité existant au moment de la délivrance des Produits et qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de celle-ci.

Ce délai de garantie s'applique sans préjudice des articles 2224 et suivants du Code civil, la prescription commençant à courir au jour de la connaissance du défaut de conformité par le Client.

Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la délivrance des Produits, sont, sauf preuve contraire, présumés exister au moment de la délivrance.

En cas de défaut de conformité, le Client peut exiger la mise en conformité des Produits délivrés par leur remplacement ou, à défaut, une réduction du prix ou la résolution de la vente, dans les conditions légales.

Il peut également suspendre le paiement de tout ou partie du prix ou la remise de l'avantage prévu au contrat jusqu'à ce que le Vendeur ait satisfait aux obligations qui lui incombent au titre de la garantie légale de conformité, dans les conditions des articles 1219 et 1220 du Code civil.

Il appartient au Client de solliciter auprès du Vendeur la mise en conformité des Produits, en choisissant entre la réparation et le remplacement. La mise en conformité du bien a lieu dans un délai ne pouvant excéder trente jours suivant la demande du Client.

Le remplacement du Produit non conforme inclut, s'il y a lieu, l'enlèvement et la reprise de celui-ci ainsi que l'installation du Produit mis en conformité ou remplacé. Tout Produit mis en conformité dans le cadre de la garantie légale de conformité bénéficie d'une extension de cette garantie de six mois.

En cas de remplacement du Produit non conforme lorsque, malgré le choix du Client, la mise en conformité n'a pas été effectuée par le Vendeur, le remplacement fait courir, au profit du Client, un nouveau délai de garantie légale de conformité, à compter de la délivrance du Produit remplacé.

Si la mise en conformité sollicitée est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés dans les conditions prévues à l'article L. 217-12 du Code de la consommation, le Vendeur peut refuser celle-ci. Si les conditions prévues à l'article L. 217-12 du Code de la consommation ne sont pas remplies, le Client peut, après mise en demeure, poursuivre l'exécution forcée en nature de la solution initialement sollicitée, conformément aux articles 1221 et suivants du Code civil.

Le Client peut enfin exiger une réduction de prix ou la résolution de la vente (sauf si le défaut de conformité est mineur) dans les cas prévus à l'article L. 217-14 du Code de la consommation. Lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution immédiate de la vente, le Client n'est alors pas tenu de demander au préalable la réparation ou le remplacement du Produit non conforme.

La réduction du prix est proportionnelle à la différence entre la valeur du Produit délivré et la valeur de ce bien en l'absence du défaut de conformité.

En cas de résolution de la vente, le Client est remboursé du prix payé contre restitution des Produits non conformes au Vendeur, aux frais de ce dernier.

Le remboursement est effectué dès réception du Produit non conforme ou de la preuve de son renvoi par le Client et au plus tard dans les quatorze jours suivants, avec le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client lors du paiement, sauf accord exprès de ce dernier et en tout état de cause sans frais supplémentaire.

Les dispositions qui précèdent sont sans préjudice de l'allocation éventuelle de dommages et intérêts au Client, à raison du préjudice subi par ce dernier du fait du défaut de conformité.

#### **10.2 – Garantie légale contre les vices cachés**

Le Vendeur répond des vices cachés dans le cadre de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits délivrés et les rendant impropres à l'utilisation.

Le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les vices cachés des Produits conformément à l'article 1641 du Code civil ; dans ce cas, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil.

#### **10.3 – Exclusion de garanties**

**La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée dans les cas suivants :**

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PARTICULIERS

*Edition applicable à compter du 16 décembre 2024*

- Non-respect de la législation du pays dans lequel les Produits sont délivrés, qu'il appartient au Client de vérifier avant passation de la commande,

- En cas de mauvaise utilisation, d'utilisation à des fins professionnelles, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure anormale du Produit, d'accident ou de force majeure.

### **ARTICLE 11 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Le Vendeur reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc, réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Produits au Client.

Le contenu du site internet <https://www.magasin.albo-flottard.com> est la propriété du Vendeur et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites photographies, présentations, études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Vendeur qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

### **ARTICLE 12 - IMPREVISION**

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

### **ARTICLE 13 - FORCE MAJEURE**

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil ou d'aléas sanitaires ou climatiques exceptionnels indépendants de la volonté des Parties.

La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible

l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la Partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout autre acte extrajudiciaire.

### **ARTICLE 14 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, il est rappelé que les données nominatives demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Vendeur chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes. Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.

Ce droit peut être exercé dans les conditions et selon les modalités définies sur le site internet

<https://www.magasin.albo-flottard.com>

### **ARTICLE 15 - DROIT APPLICABLE - LANGUE**

Les présentes Conditions générales de vente et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

### **ARTICLE 16 - LITIGES - MEDIATION**

En cas de litige entre le Client et le Vendeur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable. A défaut d'accord amiable, le Client a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le Vendeur, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au Vendeur.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : [www.mediationconso-ame.com](http://www.mediationconso-ame.com) ;
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 11 Place Dauphine – 75001 PARIS.

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PARTICULIERS

*Edition applicable à compter du 16 décembre 2024*

validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le Vendeur et le Client, seront soumis aux Tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

### **ARTICLE 17 - INFORMATION PRECONTRACTUELLE - ACCEPTATION DU CLIENT**

**Le Client reconnaît avoir été informé par le Vendeur de manière lisible et compréhensible, au moyen de la mise à disposition des présentes Conditions Générales de Vente, préalablement à la passation de la commande et conformément aux dispositions de l'article L111-5 du Code de la consommation :**

- sur les caractéristiques essentielles des Produits et notamment les spécifications, illustrations et indications de dimensions ou de capacité lui permettant d'acquérir les Produits en toute connaissance de cause, notamment en ce qui concerne leurs conditions d'utilisation. Les photographies et graphismes présentés ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité du Vendeur. Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Produit afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles ;
- sur le prix des Produits et des frais annexes ou, en l'absence de paiement d'un prix, sur tout avantage procuré au lieu ou en complément de celui-ci et sur la nature de cet avantage ;
- sur les modalités de paiement, de livraison et d'exécution du contrat de vente ;
- en l'absence d'exécution immédiate de la vente, sur les délais de délivrance des Produits commandés ;
- sur l'identité du Vendeur et l'ensemble de ses coordonnées ;
- sur l'existence et les modalités de mise en œuvre des garanties (la garantie légale de conformité, garantie des vices cachés, éventuelles garanties commerciales) et le cas échéant, sur le service après-vente ;
- sur la possibilité de recourir à un médiateur de la consommation, dans les conditions prévues au Code de la consommation ;
- sur les moyens de paiement acceptés.

Le fait pour le Client, de commander un Produit emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Produits et Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Vendeur.

### **ARTICLE 18 – ECO-PARTICIPATION**

Le Vendeur précise qu'il est enregistré au Registre national des metteurs sur le marché d'éléments d'ameublement sous le numéro FR383565\_10MDKN.

Ce numéro garantit que le Vendeur est en conformité avec les obligations réglementaires qui lui incombent en application de l'article L 541-10-1 10° du Code de l'Environnement.